

total du crédit approuvé se chiffre à 2½ millions de florins; elle a aussi effectué certaines capitalisations.

(g) *Suède.*

Le gouvernement établit en Suède en 1934, de concert avec un certain nombre de grandes banques suédoises, une compagnie par actions appelée *Compagnie de crédit industriel* avec un capital souscrit de 8 millions de kroners, chargée d'accorder du crédit pendant pas plus de dix ans aux petites et moyennes industries ainsi qu'aux artisans, surtout afin de financer le renouvellement d'outillage, l'agrandissement ou la rationalisation des entreprises actuelles et la vente moyennant des contrats à long terme de produits fabriqués par l'emprunteur. Elle peut aussi donner des garanties. Elle accepte normalement en garantie des hypothèques sur immeubles, ainsi que des hypothèques sur outillage et stock s'appuyant sur une garantie personnelle. La compagnie peut ne pas accepter de dépôts, mais elle peut émettre des obligations se totalisant à quatre fois le montant de sa garantie et de ses fonds de réserve. Cependant, elle n'a pas encore émis d'obligations. Le fonds de garantie est une contribution par l'Etat sous forme de valeurs d'Etat se chiffrant à 12 millions de kroners. Depuis octobre 1937 le taux d'intérêt demandé est de 3½ p. 100. Les prêts en cours à la fin de 1938 se totalisaient à 4.9 millions de kroners.

Une autre institution de crédit à moyen terme—la *Shipping Mortgage Bank*—fut créée en 1930 en vue d'accorder des prêts hypothécaires de dix à douze ans sur navires. L'Etat a placé un fonds de garantie de 10 millions de kroners à la disposition de la banque, laquelle peut émettre des obligations jusqu'à concurrence de 100 millions de kroners. A la fin de 1937, la dette obligataire de la banque était de 37 millions de kroners et les prêts en cours étaient de 38 millions de kroners. Le taux d'intérêt est de 3¼ p. 100.

Les facilités offertes aux emprunteurs à moyen et à court terme par ces institutions ont été complétées par divers fonds de prêt établis par le gouvernement afin de répondre aux besoins de certaines classes d'industries. Un *Fonds de prêt aux entreprises industrielles*, réorganisé en 1927, accorde du crédit pendant pas plus de dix ans pour l'établissement de nouvelles industries, surtout à celles d'importance agricole. Une *Caisse de prêt aux petites industries*, fondée en 1818, et un *Fonds de prêt aux artisans*, établi en 1910, fournissent les fonds de roulement ou les fonds pour l'achat de machines aux petits entrepreneurs. La période de prêt peut s'étendre jusqu'à six ans; le taux d'intérêt est de 4 p. 100. Une *Caisse de prêt à l'industrie maritime*, établie en 1903, accorde des subventions aux compagnies de navigation afin de financer leurs renouvellements et moderniser leurs navires. Une *Caisse de prêt sur deuxième hypothèque sur navires* fut établie en 1936.

(h) *Pologne*

La plupart des banques commerciales polonaises étaient d'abord du type de la banque d'affaires et plusieurs d'entre elles ont conservé l'usage d'accorder du crédit à l'industrie de la nature du prêt à moyen terme. Ces prêts prennent généralement la forme d'un crédit sur le compte courant garanti par hypothèque. Au cours de l'an dernier, la *Banque de l'économie nationale—institution d'Etat*—a commencé à accorder du crédit à moyen terme sur obligations—débentures à l'industrie (crédits obligataires). Ce crédit ne peut pas dépasser 50 p. 100 de la valeur du terrain, 40 p. 100 de la valeur des bâtisses ou 33½ p. 100 de la valeur des machines sur lesquels l'hypothèque est prise. Sa durée est de trois à sept ans et il est remboursable en versements semestriels égaux. Dans des circonstances exceptionnelles, l'amortissement peut être retardé de deux ans. Le taux d'intérêt est de 6 p. 100. La Banque de l'économie nationale émet ses propres obligations à 7 ans et demi garanties par l'Etat jusqu'à concurrence de